

PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 11 juin 2025 à 9 h en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250611-1934

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 28 mai 2025 à 9 h 02.

(SD-2025-2728)

CE-20250611-1935

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 28 mai 2025 à 9 h 18.

(SD-2025-2728)

CE-20250611-1936

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le vendredi 30 mai 2025 à 11 h 46.

(SD-2025-2728)

CE-20250611-1937

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMBOURSEMENT
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste ci-jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de mai 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2025, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-2516)

CE-20250611-1938

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports du trésorier des 14 et 21 avril et des 21 et 28 mai 2025 concernant des déboursés de 37 663 826,54 \$.

(SD-2025-2685)

CE-20250611-1939

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - CONSEILLERS MUNICIPAUX - JANVIER À AVRIL 2025

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des rapports de reddition de comptes des conseillers municipaux pour la période de janvier à avril 2025 ainsi que de la liste des remboursements des dépenses de recherche et de soutien autorisés par la municipalité.

(SD-2025-2855)

CE-20250611-1940

APPROBATION - CONTRAT DE VENTE - STÉPHANE CAMPAGNA

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat de vente à intervenir entre Ville de Laval et Stéphane Campagna concernant la vente du chien policier «Jerry», au montant de 1\$;

d'autoriser l'assistant-directeur secteur gendarmerie du Service de police à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, de prescrire



que ce contrat ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre l'original signé à la greffière.

(SD-2025-2895)

CE-20250611-1941

APPROBATION - AFFECTATION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'affectation des sommes en provenance des conventions d'occupation des starts-ups de TerroX au montant de 74 100 \$ au budget de fonctionnement du Service du développement économique;

d'autoriser le Service des finances à faire les ajustements nécessaires au budget de fonctionnement dudit service.

(SD-2025-2333)

CE-20250611-1942

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 139 350

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un second projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y permettre l'usage «parc d'amusement (intérieur) (7314)» du groupe d'usages «Récréation intensive (R2)» sur le lot 3 139 350 du cadastre du Québec, situé au 4451, desserte Nord Laval Ouest, conditionnellement à ce que l'usage «débit de boisson» ne soit pas autorisé à titre d'usage additionnel à l'usage principal «parc d'amusement (intérieur) (7314)».

(SD-2025-2960)

CE-20250611-1943

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 139 350



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution CE-20250402-1306 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y permettre l'usage «parc d'amusement (intérieur) (7314)» du groupe d'usages «Récréation intensive (R2)» sur le lot 3 139 350 du cadastre du Québec, situé au 4451, desserte Nord Laval Ouest.

(SD-2025-2960)

CE-20250611-1944

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver 3 espaces de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique ainsi que le remplacement des panneaux de signalisation indiquant un stationnement interdit, à l'exception des pompiers, par une signalisation de stationnement interdit, dans le stationnement du Centre du Sablon, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/087 préparés par le Service de l'ingénierie le 3 avril 2024;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2024-2357)

CE-20250611-1945

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'augmentation de la taille des panneaux de voie réservée aux virages à gauche dans les 2 sens de circulation sur le boulevard des Laurentides, entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Bergeron, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/239 préparés par le Service de l'ingénierie le 6 mai 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-1209)



CE-20250611-1946	INSTALLATION - SIGNALISATION
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'autoriser l'installation d'une signalisation permettant le stationnement pour une durée de 4 h près du 15, rue Grenon Ouest, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50281-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 7 mai 2025; d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation; d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation. (SD-2025-2729)
CE-20250611-1947	RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2492
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'autoriser un mandat professionnel à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site phase I, d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols pour les travaux de réhabilitation 2027 dans les rues Parkway et de Canterbury et les boulevards de l'Avenir et de la Concorde Ouest, au montant de 494 231,26 \$; de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2492, lot 1. (CT:1852911) (SD-2025-2739)
CE-20250611-1948	DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2492
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 451 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-2492 par le conseil municipal. (CT:1852911)



(SD-2025-2739)

CE-20250611-1949

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'implantation du marquage et de la signalisation pour l'ajout de 16 nouvelles stations de trottinettes électriques sur le territoire lavallois, et dont les détails apparaissent aux plans de signalisation et aux listes des enseignes portant les numéros SI-D48833-2025-001-001 à SI-D48833-2025-001-016 préparés par le Service de l'ingénierie le 30 mai 2025;

d'autoriser les services de l'ingénierie et des travaux publics à coordonner la réalisation de ces travaux de signalisation et de marquage;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2025-2841)

CE-20250611-1950

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur le boulevard Ivan-Pavlov, près des intersections avec les rues Charles-Valin et Michel-Gamelin, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D49520-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 8 mai 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2025-2860)

CE-20250611-1951

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - PRODUCTIONS
EGP

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et les Productions EGP concernant le versement d'une subvention au montant de 48 555 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements de la Ville de Laval pour l'année 2025 pour la réalisation du projet «Fête du Canada 2025»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1852156)
(SD-2025-2647)

CE-20250611-1952

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les termes et conditions de la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite Charte.

(SD-2025-2878)



À 9 h 04, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière